

Initiatives ministérielles

de l'argent aux agriculteurs pour qu'ils aient des revenus en attendant de pouvoir vendre et livrer leur grain. Il a fallu attendre 1957.

Nous avons tous—même ses adversaires politiques—applaudi M. Diefenbaker. C'est la deuxième chose qu'il a faite après avoir pris le pouvoir. Il a mis sur pied un système de paiements anticipés pour le grain des Prairies. Comme je l'ai dit, nous avons tous applaudi M. Diefenbaker, car pendant les années 1940 et le début des années 1950, nous nous étions heurtés à de stupides gouvernements libéraux qui ne voulaient rien entendre. C'est d'ailleurs pour cela que les libéraux ont été défaits.

Je remarque d'ailleurs qu'ils ne se sont pas excusés de la chose. J'espère qu'un jour, l'un d'eux se lèvera pour dire combien ils avaient eu tort sur un certain nombre de points.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'allais protester contre le fait qu'il parle des gouvernements libéraux.

Le président suppléant (M. Bird): Quel est votre rappel au Règlement, s'il vous plaît?

M. Milliken: C'est que nous sommes en train de discuter d'un projet de loi du gouvernement et qu'il n'y a aucun ministre présent à la Chambre. Le principe de gouvernement responsable exige qu'un ministre soit présent. C'est d'une mesure d'initiative ministérielle que nous discutons. Nous n'en sommes pas à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et pas un seul ministre n'est présent à la Chambre.

Le président suppléant (M. Bird): À l'ordre, je vous prie! On m'informe qu'il est incorrect de parler de la présence ou de l'absence de députés.

M. Benjamin: L'interruption ne me dérange pas, mais il n'y a pas un ministre que je voudrais voir présent en face de toute façon, surtout quand je pense au député de Vegreville que j'aime bien. C'est un bon ami. Nous sommes depuis longtemps des associés ici. Nous avons tous les deux été élus ici en 1968. Il a été l'un des plus énergiques défenseurs des paiements anticipés sans intérêt. Il a été l'un des plus énergiques de tous.

Croiriez-vous qu'il en a été de même dans le cas de VIA Rail? Aujourd'hui, il a réitéré son ferme appui à la gestion de l'offre, à la commercialisation ordonnée et aux offices de commercialisation. Je trouve triste à en pleurer de voir que ce député, un homme fondamentalement intègre et honnête, a cessé de se battre pour ce qui est juste. Je ne comprends vraiment pas comment ce projet

de loi a pu être accepté par un comité du Cabinet en la présence du député de Vegreville. C'est bien triste, à mon avis.

Les frais d'intérêts sur ces paiements anticipés, d'abord pour les grains des Prairies et par la suite pour toutes les cultures partout au Canada, ont été plus que récupérés d'autres façons. Cela n'a en effet rien coûté au gouvernement. Cela n'a certes rien coûté à notre économie, mais lui a plutôt été bénéfique, ne serait-ce que sur nos marchés d'exportation, particulièrement pour les produits dont la vente ne se faisait pas sous l'égide d'offices de commercialisation ou en vertu d'un régime de gestion de l'offre. Nos agriculteurs étaient assujettis à ce qu'on appelait et ce qu'on appelle encore les lois du marché.

Bien sûr, lorsque le marché a été inondé d'une surabondance de fruits et légumes et ainsi de suite, les prix se sont effondrés. Comment aurait-il pu en être autrement? Les produits qui pouvaient être entreposés et conservés un certain temps en ont souffert. Les agriculteurs et les pêcheurs sont les seuls que je connaisse qui acceptent les prix au lieu de les fixer. Tout le reste de notre économie, tous les membres des professions libérales, tous les travailleurs syndiqués négocient une rémunération ou fixent un prix sur ce qu'ils produisent ou sur les services ou le travail qu'ils accomplissent. Seuls les agriculteurs et les pêcheurs doivent accepter ce qu'ils peuvent obtenir. Ils ont toujours dû accepter moins que ce qu'il en coûte pour produire.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi un pays, encore moins le nôtre, tolère pareille chose. Si nous remboursions à nos pêcheurs et à nos agriculteurs leurs coûts de production et si nous leur donnions, en plus, de quoi vivre convenablement et si, pour aider ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture, on instituait des programmes de repas gratuits à l'école et si on subventionnait les personnes à faible revenu, les pauvres et les personnes âgées, on ne reprocherait plus aux agriculteurs et aux pêcheurs les subventions qu'ils reçoivent. Il s'agirait d'une subvention à la consommation et les agriculteurs et les pêcheurs seraient dans la même catégorie que les entreprises, les fabricants et les conditionneurs qui fixent leurs prix. Ne me parlez pas de la concurrence sur les marchés, quels qu'ils soient, et dans celui du transport, que je connais bien, en particulier.

• (1330)

Aussitôt qu'une compagnie ferroviaire modifie un tarif, l'autre fixe le sien au même niveau. Les compagnies aériennes font de même et ainsi de suite. C'est toujours comme ça. Les avocats ont leur barème d'honoraires et si un avocat réduit un peu trop le sien, il a des ennuis avec